



## DÉMARCHE DE PROGRÈS EN SANTÉ AU TRAVAIL (DPST)

# Mise à jour de la Base Documentaire Nationale sur le site de Présanse

### Ressources :

[www.presanse.fr](http://www.presanse.fr) ▶ Espace Adhérents ▶ Ressources ▶ Organisation SI & RH ▶ DPST

### Contact :

Pour toute information sur la DPST ou la BDN, les SSTI peuvent contacter Marina Ilieski [enquetes@presanse.fr](mailto:enquetes@presanse.fr) ou Ghislaine Bourdel : [g.bourdel@presanse.fr](mailto:g.bourdel@presanse.fr)

Pour toute information sur le site internet de Présanse, les SSTI peuvent contacter Julie Decottignies : [j.decottignies@presanse.fr](mailto:j.decottignies@presanse.fr)

La proposition de loi pour renforcer la prévention en Santé au travail envisage une certification de tierce partie, conditionnant l'agrément.

Sans attendre la rédaction du futur référentiel, les SSTI ont tout intérêt à se préparer et poser les fondements d'un système d'amélioration continue. Le référentiel Amexist aborde l'ensemble de l'activité d'un Service de santé au travail et permet de mettre en place des outils d'organisation et de suivi, prérequis aux indicateurs de résultats.

Pour aider les Services dans cette démarche, Présanse met à leur disposition plusieurs ressources sur son site internet, parmi lesquelles :

- ▶ le référentiel Amexist (grille Excel) et la procédure d'évaluation ;
- ▶ un kit de sensibilisation ;
- ▶ 6 fiches pratiques ;
- ▶ un annuaire des référents qualité ;
- ▶ la Base Documentaire Nationale.

La Base Documentaire Nationale (BDN) est structurée selon les chapitres du référentiel Amexist. Elle contient des exemples de documents de SSTI, dont les Services peuvent s'inspirer. Si tous les critères du référentiel n'ont pas encore de documents, la base s'enrichit et se met à jour.

Parmi les nouveaux documents mis en ligne en février : la méthodologie d'une étude pour évaluer l'impact des AMT et apprécier la satisfaction des bénéficiaires de ces AMT, un document présentant les contreparties de l'adhésion, une politique qualité et développement durable, un mode opératoire pour les visio-consultations...

Pour rappel, les SSTI peuvent communiquer à Présanse des documents qu'ils souhaitent partager avec leurs confrères. Inversement, les SSTI qui recherchent des exemples de documents ou d'outils pour différents critères de la DPST peuvent solliciter Présanse. Les documents sont mis en ligne après accord des directions des Services et suivent un processus de révision semestriel. ■

